

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 469

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9 TERDECIES

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« authentique »,

les mots :

« reçu en la forme authentique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de repli.